



## Enseignant Contractuel en Anglais, LEA Amériques

La Rochelle Université recrute un enseignant contractuel en anglais (LEA Amériques).

Fondement juridique du recrutement :

Article L. 954-3 du code de l'éducation

### Conditions d'exercice :

Contrat à durée déterminée du 01 septembre 2026 au 31 août 2027, éventuellement renouvelable

Rémunération : environ 2 195 euros bruts mensuels

État du poste : vacant

Condition de diplôme : Master 2 ou équivalent BAC+5, en rapport avec la discipline enseignée

Champ disciplinaire du diplôme : anglais - LEA Amériques

Obligation de service : 384 heures d'enseignement (une proratisation des heures sera effectuée si le contrat est inférieur à 12 mois)

### Environnement de travail :

Le poste est à pourvoir au sein du pôle des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines, dans le Département de Langues Étrangères Appliquées, filière Amériques (quelques heures seront éventuellement dispensées dans le parcours Asie-Pacifique).

La Licence mention Langues Étrangères Appliquées Amériques prépare à la maîtrise des trois langues majoritairement parlées sur le continent américain (l'anglais, l'espagnol et le portugais), à une connaissance solide des cultures et civilisations des Amériques, ainsi qu'à la maîtrise de connaissances et compétences professionnelles (économie, management, droit, gestion, commerce international, relations internationales). Cette licence permet d'acquérir les compétences linguistiques, culturelles et professionnelles nécessaires pour exercer dans des entreprises ayant des activités, des clients ou des fournisseurs au niveau international et/ou poursuivre des études en master.

Lien vers le site Web de la composante : <https://formations.univ-larochelle.fr/licence-lea>

### Profil recherché :

Enseignant.e titulaire au moins d'un Master 2 - (section CNU 11), ayant déjà vécu en pays anglophone (au moins 9 mois d'affilée), ayant une solide expérience de l'enseignement de l'anglais, si possible dans l'enseignement supérieur. Maîtrise de l'anglais américain (USA et/ou Canada) vivement souhaitée pour des

cours majoritairement tournés vers la pratique de la langue écrite et orale, ainsi qu'une solide connaissance de l'Amérique du Nord. Une expérience professionnelle et une compétence particulière en rapport avec les territoires anglophones de l'Amérique du Nord est recherchée (USA, Canada).

### Missions :

L'angliciste recruté.e devra intervenir au niveau licence, filière Amériques. Elle/il assurera des cours de compréhension orale, de phonétique et phonologie, d'expression et communication, de grammaire et traduction, de langue vivante appliquée. Chacun des cours enseignés devra comporter des éléments de civilisation/culture nord-américaine (documents visuels, audio-vidéo nord-américains, articles et autres supports écrits tirés de la presse nord-américaine).

### Activités principales :

L'enseignant.e recruté.e devra assurer des cours sous forme de Travaux Dirigés (TD ; groupes de 30 étudiants) et de cours en laboratoire de langue (groupes de 20 étudiants).

Le service est de 384 heures équivalent TD d'enseignement par an, sur 26 semaines de cours par année universitaire (septembre à mai), auxquelles s'ajoutent les surveillances d'examens, la participation aux jurys, l'encadrement éventuel des stages de troisième année, et la participation aux tâches administratives ou responsabilités pédagogiques.

### Connaissances attendues :

Excellente connaissance de la langue anglaise, et en particulier des spécificités de l'anglais américain et canadien.

Connaissance approfondie de l'aire nord-américaine anglophone (USA, Canada), ses cultures et civilisations.

### Compétences attendues :

Bonne maîtrise de l'enseignement de la langue anglaise (capacité à enseigner la phonétique/phonologie, l'expression et la communication écrites et orales, la grammaire et la traduction (niveau C1 requis en français)).

Capacité à enseigner la civilisation anglophone d'Amérique du Nord (approche documentaire, atelier, travail sur la presse écrite, audio et vidéo).

### Aptitudes requises :

Connaître le système universitaire français et son mode de fonctionnement (cours, évaluations, notations, etc.)

Savoir enseigner en laboratoire de langue.

Connaissances des outils numériques.

Contact pour information sur la procédure de recrutement :

[recrutement.enseignants@univ-lr.fr](mailto:recrutement.enseignants@univ-lr.fr)

Contact pour information sur le poste à pourvoir :

Danièle André, [daniele.andre@univ-lr.fr](mailto:daniele.andre@univ-lr.fr) ou Emmanuelle Andres, [emmanuelle.andres@univ-lr.fr](mailto:emmanuelle.andres@univ-lr.fr)

Candidatures :

Chaque candidat.e doit constituer un dossier comprenant :

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae détaillé
- Une copie du diplôme correspondant au profil demandé

**Ce dossier est à déposer sur l'application DEMATEC dédiée à cet effet accessible en cliquant sur le lien figurant dans l'annonce mise en ligne sur le site web de La Rochelle Université (Référence du poste : EC ANGLAIS AMERIQUE).**

**Date limite de candidature : mercredi 13 mai 2026, 16 h (heure de Paris)**

**Prise de fonctions souhaitée : 1<sup>er</sup> septembre 2026**

## Les obligations déontologiques de l'agent de la fonction publique

Les agents de la fonction publique exercent leurs fonctions dans le respect des obligations déontologiques : dignité, impartialité, intégrité, probité, neutralité, et laïcité.

### 1. Dignité, impartialité, intégrité et probité (Articles L. 121-1 et 2 du code général de la fonction publique)

L'agent de la fonction publique doit adopter un comportement exemplaire, dans et hors du service. Il doit éviter tout conflit d'intérêts et signaler toute situation douteuse à son référent déontologue.

### 2. Neutralité et laïcité

L'agent de la fonction publique doit être neutre et ne pas manifester ses convictions religieuses, politiques ou philosophiques dans l'exercice de ses fonctions.

➡ Concrètement : les agents publics (fonctionnaires et contractuels) ne peuvent pas porter de signes religieux visibles (comme le voile islamique, la kippa, une croix, le turban, etc.) pendant leurs heures de service ou lorsqu'ils sont en contact avec le public.

### 3. Obéissance hiérarchique (Article L. 121-10 du code général de la fonction publique)

L'agent de la fonction publique doit exécuter les ordres de ses supérieurs sauf s'ils sont manifestement illégaux et de nature à compromettre un intérêt public.

### 4. Secret et discrétion professionnels (Articles L. 121-6 et 7 du code général de la fonction publique)

Interdiction de divulguer des informations confidentielles.

### 5. Obligation de réserve

Devoir de mesure dans l'expression publique, notamment sur les réseaux sociaux. L'agent de la fonction publique ne doit pas tenir de propos susceptibles de porter atteinte à la neutralité ou à la réputation du service public.

### 6. Loyauté et service

L'agent de la fonction publique doit être loyal envers l'administration, assidu et respecter la continuité du service public.

### 7. Sanctions en cas de manquement

Tout manquement à ces obligations peut entraîner des sanctions disciplinaires, voire des poursuites pénales en cas de manquement grave (ex : corruption ou atteinte à la neutralité).

### Textes de référence

- Code général de la fonction publique, articles L121-1 à L124-8.
- [Charte de déontologie, d'intégrité scientifique et de médiation de La Rochelle Université](#)